



**PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire
du Jeudi 09 Avril 2015 à 18 h 00
à la salle des fêtes de Comps**

Nombre de conseillers communautaires en exercice: 39

Nombre de conseillers présents: 36

Nombre de procurations: 4

Étaient présents :

Mesdames : S. BERNARD, C. MOULIN, M. MARTIN, Ch. PRIOTTO, N. BLANC, G. MORENAS, N. NELSON, M. MAILLIAT GALLIANO.

Messieurs : M.-A. BARBE, É. BOUVIER, G. CUER G. BOMPARD, P. CHALAMET, Ph. REYNAUD, J.-P. FABRE, J.-L. ARMAND, J.-M. AUDERGON, J.-P. BERNON, O. CADIER, L. MASSON, Ph. BERRARD, M. ROUSSET, R. PALLUEL, P. ESPIE, F. JEAN, H. BOFFARD, A. DE LESTRADE, F. MUCKE, S. TERROT, A. TIXIER.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

Madame LACHENS Anne (pouvoir à PRIOTTO Christine)

Madame PUECH Claudine (pouvoir à BLANC Nicole)

Monsieur GRESSE Francis (pouvoir à Mr BERNON Jean-Pierre)

Monsieur ROZ Jean-Claude (pouvoir à Mme MAILLIAT GALLIANO)

Étaient absents et représentés par son suppléant :

Madame SIMIAN Fabienne (Suppléant Mr HOLZ Jacques)

Monsieur BRUN Daniel (Suppléant Mr PUTOUD Pierre)

Étaient absents et excusés:

Monsieur ARNAUD Dominique

Monsieur DOREY Jean

Monsieur JOST Frédéric

1 - Ouverture de la séance

Jean-Marc AUDERGON souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires. Il indique que le point important de ce conseil est le budget.

Il donne la parole à Jean-Pierre FABRE, Maire de Comps.

J.-P. FABRE accueille les conseillers communautaires au nom du conseil municipal renouvelé à la majorité et rajeuni. Depuis les élections, la commune s'est dotée d'un site internet comps.fr, elle a numérisé son réseau d'eau, elle a fait l'acquisition d'un défibrillateur devant la mairie et d'une saleuse-sableuse et a effectué des travaux d'accessibilité aux publics. La réflexion d'un programme de géolocalisation des maisons (numériser maisons et chemins) pour intégrer au SIG, pour l'adressage postale et aux services d'urgences est en cours. J.-P. FABRE indique que Comps est au cœur d'un site naturel remarquable avec une histoire et un patrimoine remarquables (Eglise, château). La commune a une superficie de 12 hectares avec 175 habitants. Elle est tournée vers l'agriculture bovin (lait et viande), ovin, caprin avec quelques exploitations agricoles de taille

moyenne et le tourisme avec le camping La Source du Jabron, l'accrobranche et le musée Les ruches du monde.

Jean-Marc AUDERGON procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 - Approbation du procès-verbal du 26.02.2015

Jean-Marc AUDERGON demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 26.02.2015.

Le procès-verbal du 26 Février est approuvé à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

3 - Examen et vote des Comptes Administratifs 2014

Un exemplaire des Comptes Administratifs 2014 a été envoyé à chaque conseiller communautaire.

Mr J-M. AUDERGON quitte la séance.

3.1 - Budget Général

Mr Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances-Personnel", présente le Compte Administratif 2013 du Budget Général qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES	:	prévu	:3 393 082.00
		réalisé	:3 117 246.64
RECETTES	:	prévu	:3 393 082.00
		réalisé	:3 353 458.24
EXCEDENT DE CLÔTURE		:	236 211.60

Section d'investissement

DEPENSES	:	prévu	: 438 281.00
		réalisé	: 143 792.93
RECETTES	:	prévu	: 438 281.00
		réalisé	: 143 073.80
DEFICIT DE CLÔTURE		:	719.13

Mr Henri BOFFARD fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2014 du Budget Général.

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2014 du Budget Général est accepté à l'unanimité des délégués présents.

3.2 - Budget Annexe 1 - Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Mr Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances-Personnel", présente le Compte Administratif 2014 du Budget "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit qui

doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES	:	prévu	:	48 637.00
		réalisé	:	21 135.10
RECETTES	:	prévu	:	48 637.00
		réalisé	:	47 459.20
EXCEDENT DE CLÔTURE	:		:	26 324.10

Section d'investissement

DEPENSES	:	prévu	:	119 565.00
		réalisé	:	69 825.27
RECETTES	:	prévu	:	119 565.00
		réalisé	:	27 049.49
DEFICIT DE CLÔTURE	:		:	42 775.78

Mr Henri BOFFARD fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe 1 "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit"

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe 1 est accepté à l'unanimité des délégués présents.

3.3 - Budget Annexe 2 - Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit

Mr Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances-Personnel", présente le Compte Administratif 2014 du Budget "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES	:	prévu	:	8 072.00
		réalisé	:	8 058.90
RECETTES	:	prévu	:	8 072.00
		réalisé	:	8 072.02
EXCEDENT DE CLÔTURE	:		:	13.12

Section d'investissement

DEPENSES	:	prévu	:	602 382.00
		réalisé	:	54 194.50
RECETTES	:	prévu	:	602 382.00
		réalisé	:	79 335.04
EXCEDENT DE CLÔTURE	:		:	25 140.54

Mr Henri BOFFARD fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe 2.

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe 2 est accepté à l'unanimité des délégués présents.

3.4 - Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés"

Mr Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances-Personnel", présente le Compte Administratif 2014 du Budget "Déchets ménagers et assimilés" qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et par chapitre et par opération pour la section d'investissement.

Section de fonctionnement

DEPENSES : prévu : 1 168 533.00
réalisé : 1 058 682.05

RECETTES : prévu : 1 168 533.00
réalisé : 1 205 273.51

EXCEDENT DE CLÔTURE : 146 591.46

Section d'investissement

DEPENSES : prévu : 309 421.00
réalisé : 136 433.72

RECETTES : prévu : 309 421.00
réalisé : 188 579.20

EXCEDENT DE CLÔTURE : 52 145.48

Mr Henri BOFFARD fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2014 du Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés".

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2014 du Budget Annexe "Déchets ménagers et assimilés" est accepté à l'unanimité des délégués présents.

3.5 - Budget Régie de distribution de chaleur

Mr Henri BOFFARD, Vice-président en charge de la Commission "Finances-Personnel", présente le Compte Administratif 2014 du Budget "Régie de distribution de chaleur sur le Pays de Dieulefit qui doit être voté par chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Ch. PRIOTTO demande une information sur la fixation des prix de la chaleur. Un prix devait être proposé.

M-A. BARBE informe que le SDED a été rencontré pour retravailler sur le tarif, car nous avons maintenant un recul de 4 saisons de chauffe et notamment du ratio fioul/bois. Ce dernier avait été estimé à 2%/98% alors qu'en réalité il est à 20%/80%.

J-M. AUDERGON dit que ce budget est en difficulté du fait aussi des problèmes techniques (pannes) et du mauvais calcul d'énergie fait à la base.

Ch. PRIOTTO indique que c'est un gros projet de 1.5 millions d'€ en investissement financé par le PER. 6 ans plus tard, on chauffe au bois, ce qui est bien, on utilise la ressource locale, mais il y a un problème structurel, ce n'est pas rentabilisé. Ce gros projet a impacté le budget de la CCDB, il est bien d'en faire un bilan.

Elle souhaite en tant que client que la commune de Dieulefit soit tenu informée sur le tarif à venir.

Section de fonctionnement

DEPENSES : prévu : 60 888.00
réalisé : 59 837.15

RECETTES : prévu : 60 888.00
réalisé : 51 597.02

DEFICIT DE CLÔTURE : 8 240.13

Section d'investissement

DEPENSES : prévu : 44 514.00
réalisé : 9 597.30

RECETTES : prévu : 44 514.00
réalisé : 44 514.93

EXCEDENT DE CLÔTURE : 34 917.63

Mr Henri BOFFARD fait procéder au vote des différents chapitres du Compte Administratif 2014 du Budget Régie de distribution de chaleur.

Mr Jean-Marc AUDERGON ne prend pas part au vote.

Le Compte Administratif 2014 du Budget Régie de distribution de chaleur est accepté à l'unanimité des délégués présents.

4 - Affectation des résultats

J-M. AUDERGON donne la parole à J. QUINQUETON qui fait une analyse synthétique des budgets de la communauté de communes.

Pour le Budget Général :

- ✓ Le ratio d'endettement est quasi nul et la part des charges incompressibles est de 30%, ce qui est positif.
- ✓ Le point noir est le ratio d'autofinancement à peine plus de 4% pour l'investissement ce qui fait en 2013, une CAF de 13€/hab pour la CCPD, pour une moyenne régionale à 84€/hab et une moyenne nationale à 65€/hab. La marge de manœuvre est donc limitée.
- ✓

Pour le Budget Activités Economiques locatives : Pas de problèmes, le budget général finance une partie de celui-ci (prêt Ferme St Pol).

Pour le Budget Zones d'Activité : Jusque-là le budget a été excédentaire, il a permis l'achat de terrain. Il est lui aussi financé par le budget général.

Pour la régie de distribution de chaleur : Le budget est négatif, il y a un équilibre à trouver.

Pour les OM : Il est excédentaire, il dégage 10% d'autofinancement et un endettement à 33%.

BUDGET GENERAL

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Général,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 236 211.60 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

2 - Report en fonctionnement R 002

236 211.60 €

BUDGET ANNEXE 1 – Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Annexe 1 " Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le Compte Administratif 2014 présente un excédent de fonctionnement de 26 324.10 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

1 – Affectation en réserves R 1068 en investissement	20 241.11 €
2 – Report en fonctionnement R002	6 082.99 €

BUDGET ANNEXE 2 – Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget Annexe 2 " Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le Compte Administratif 2014 présente un excédent de fonctionnement de 13.12 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

2 – Report en fonctionnement R002	13.12 €
--	----------------

BUDGET "Déchets ménagers et assimilés"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget " Déchets ménagers et assimilés ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le Compte Administratif 2013 présente un excédent de fonctionnement de 146 591.46 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

2 – Report en exploitation R002	146 591.46 €
--	---------------------

BUDGET "Régie de distribution de chaleur"

Affectation du résultat

Les délégués du Conseil Communautaire, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014 du Budget " Régie de distribution de chaleur ",
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2014,
Constatant que le Compte Administratif 2014 présente un déficit de fonctionnement de 8 240.13 €,

DÉCIDENT d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit à l'unanimité des délégués présents :

2 – Report en fonctionnement R002	-8 140.13 €
--	--------------------

5 - Approbation des Comptes de Gestion 2014

Les comptes de gestion 2014 :

- du Budget Général
- du Budget "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit"
- du Budget "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit"
- du Budget "Déchets ménagers et assimilés"
- du Budget "Régie de distribution de chaleur"

étant conformes aux Comptes Administratifs 2014,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- ACCEPTE les comptes de Gestion 2014.

6 - Fixation des taux de fiscalité pour l'année 2015

6.1- Fixation des taux de fiscalité pour l'année 2015.

J-M.A dit que comme indiqué lors du conseil précédent, la Communauté de Communes est confronté à :

- ✓ une baisse des dotations
- ✓ une faible CAF
- ✓ et une compétence nouvelle sur le déploiement de la fibre.

J-M. AUDERGON dit que l'on crée une dépense supplémentaire d'où la proposition de la Commission Permanente d'augmenter de 0.5 les taux de fiscalité pour honorer la part de la charge de la fibre et pour augmenter notre autofinancement.

Ch. PRIOTTO rappelle que les taux ont déjà augmenté en 2013, les élus de Dieulefit se sont abstenus.

Elle souhaiterait avoir une idée de l'impact sur une famille.

Elle propose qu'au lieu d'augmenter les taux, la CCDB fasse des économies comme par exemple d'étudier la vente de la Ferme Saint Pol ou de l'immobilier d'entreprises à Pont de Barret.

Liée cette hausse à la FTTH est un peu prématuré, sachant qu'en Comité des Maires il a été proposé une participation des communes à 50% via le fonds de concours.

Selon elle, la CCDB n'a pas les ressources suffisantes pour mener à bien les projets du territoire.

J. QUINQUETON informe qu'une simulation a été faite, ce qui fait une augmentation de 21€ pour la taxe d'habitation et de 11 € pour la taxe foncière bâtie pour une base de 4 000.

J-M. AUDERGON dit que la CP s'est questionnée notamment sur la Ferme Saint Pol, elle apportera une réponse à l'échelle de cette année.

Il indique que jusqu'à présent la CCDB a pris de nouvelles compétences en puisant dans les réserves, sans augmenter systématiquement les taux. Pour la FTTH, on recherche la ressource pour la financer. Effectivement, on a pensé au fonds de concours, les communes, participant à hauteur de 50%. Si une commune ne veut pas, c'est la CCDB qui en aura la charge. On se donne l'année pour prendre une décision. Cette année, la CCDB prend en charge la totalité de la participation à la FTTH (1/2 année).

Il souligne que l'Agglo de Montélimar et la CCVE ont eux aussi augmenter leur taux.

Il explique que la CC s'est rapprochée de KPMG et des services de l'Etat pour analyser notre situation, analyse qui sera présentée aux Conseillers Communautaires.

Délibération n°20/2015 :

Considérant les lois de finances et notamment celle de 2015,

Considérant que les collectivités locales à FPU et à fiscalité mixte doivent voter les taux des différentes taxes,

Considérant les éléments transmis par les services fiscaux, les données s'établissent ainsi :

	Bases notifiées 2015	Taux idem 2014	Produits 2015
CFE	1 703 000	22.06%	377 990
TH	14 752 000	8,54%	1 259 821
TFB	11 172 000	0.2%	22 344
TFNB	267 500	3,37%	9 015
TOTAL			1 669 170

Le Président, Jean-Marc AUDERGON propose une hausse des taux de la fiscalité, nécessaire à l'équilibre du budget 2015, notamment suite à la charge supplémentaire relative à la mise en œuvre du déploiement de la fibre optique par le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique ; et à l'amélioration d'une CAF (Capacité d'Auto Financement) actuellement faible.

Il est proposé une augmentation de 0.5 point pour chacun des taux, sauf pour le foncier non bâti qui ne doit pas dépasser le taux de TH en pourcentage.

Le produit attendu serait alors de 136 361 €.

	Bases notifiées 2015	Nouveaux taux 2015	Produits 2015
CFE	1 703 000	22.56%	384 197
TH	14 752 000	9.04%	1 333 581
TFB	11 172 000	0.7%	78 204
TFNB	267 500	3,57%	9 550
TOTAL			1 805 531

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents (2 CONTRE : J-P. BERNON, F. GRESSE ; 6 ABSTENTIONS : S. BERNARD, N. BLANC, A. LACHENS, Ch. PRIOTTO, Cl. PUECH, O. CADIER):

- **FIXE le taux de la CFE 2015 à 22.56%**
- **FIXE le taux de la TH 2015 à 9.04%**
- **FIXE le taux de la TFB 2015 à 0.7%**
- **FIXE le taux de la TFNB 2015 à 3.57%**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

7 - Examen et vote des budgets primitifs 2015

Un exemplaire des Budgets Primitifs 2015 a été adressé à chaque conseiller communautaire.

Budget Général

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 3 755 382.00

Total des recettes : 3 755 382.00

Ch. PRIOTTO aimerait avoir un bilan de la Maison de la Céramique.

J-M. AUDERGON propose d'apporter les éléments pour le prochain conseil.

Ch. PRIOTTO indique que la taxe de séjour est un vrai indicateur de l'activité touristique. Elle a demandé les informations et les a eus, Dieulefit a collecté 3 000 € de taxe en plus par rapport à l'année dernière.

Section d'investissement

Total des dépenses : 320 926.00

Total des recettes : 320 926.00

Le Budget Général est accepté à la majorité des conseillers communautaires présents (8 abstentions : Mmes S. BERNARD, N. BLANC, A. LACHENS, Ch. PRIOTTO, Cl. PUECH, Mrs J-P. BERNON, O. CADIER, F. GRESSE).

Budget Annexe 1 – Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 57 489.00

Total des recettes : 57 489.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 169 860.00

Total des recettes : 169 860.00

Le Budget Annexe 1 "Activités économiques locatives sur le Pays de Dieulefit" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

Budget Annexe 2 – Création de zones d'activités sur Le Pays de Dieulefit

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 14 696.00

Total des recettes : 14 696.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 549 851.00

Total des recettes : 549 851.00

Le Budget Annexe 2 "Création de zones d'activités sur le Pays de Dieulefit" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

Budget " Déchets ménagers et assimilés"

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 1 340 981.00

Total des recettes : 1 340 981.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 321 826.00

Total des recettes : 321 826.00

Le Budget "Déchets ménagers et assimilés" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

Budget " Régie de distribution de chaleur"

Section de fonctionnement

Total des dépenses : 67 506.00

Total des recettes : 67 506.00

Section d'investissement

Total des dépenses : 48 167.00

Total des recettes : 48 167.00

Le Budget "Régie de distribution de chaleur" est accepté à l'unanimité des conseillers communautaires présents.

8 - Le point sur la Commission "Agriculture-Gestion de l'espace-Environnement"

8.1- Point sur la commission.

M-A. BARBE informe qu'une commission a eu lieu, il y a une dizaine de jours où notamment a été évoqué le PAEC 2016, dossier long et compliqué. Une aide de la DDT et de la Chambre de l'Agriculture sera apportée à ce dossier.

8.2- Régie intercommunale de distribution de chaleur du Pays de Dieulefit - Dotation liée à la réserve de chaleur - Année 2015.

Délibération n°21/2015 :

M-A BARBE, Vice-président en charge de la commission " Agriculture, Gestion de l'espace, Environnement ", rappelle que le réseau de chaleur dispose d'une réserve de chaleur dont le montant est à la charge de la Communauté de Communes.

Compte-tenu d'une baisse constatée de la consommation des divers clients par rapport au prévisionnel, il convient de porter le montant de la réserve de chaleur pour l'année 2015 à 18 566 €.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **ACCEPTE cette proposition ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

9 - Le point sur la Commission "Petite Enfance-Jeunesse"

9.1- Point sur la commission.

L. MASSON indique qu'une rencontre a eu lieu avec l'association Enfance au Pays de Bourdeaux. La reprise en gestion directe par la communauté de commune, de l'accueil de loisirs de Bourdeaux.

Il explique que la crèche de la Bégude est saturée de demandes, une réflexion sur le développement d'un nouveau mode de garde pour la petite enfance dans ce secteur doit être envisagé.

Il informe que la question de la livraison des repas dans les crèches doit être sérieusement réfléchi car la Caisse Nationale d'Allocation Familiale demande à ce qu'elle soit mise en place avant 2017. Dans les crèches de Bourdeaux et la Bégude des travaux importants doivent être fait et la question des prestataires de repas reste aussi à définir.

Il informe qu'une réunion a eu lieu avec les communes sur les rythmes scolaires et sur la création de conseil de jeunes avec l'analyse et le retour d'expérience de Jean-François.

9.2- ALSH de Bourdeaux - Signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Enfance au Pays de Bourdeaux".

Délibération n°22/2015 :

L. MASSON, Vice-président en charge de la Commission "Petite Enfance - Jeunesse" rappelle que par délibération n°19/2015 du 26 février, la Communauté de Communes a redéfini l'intérêt communautaire afin d'intégrer la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Bourdeaux.

Il explique que la Communauté de Communes sera amenée à se prononcer sur la reprise de la structure lors d'un prochain Conseil Communautaire.

Afin de permettre l'exploitation du service du 1^{er} mars au 30 juin 2015, il propose la signature d'une convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Enfance au Pays de Bourdeaux".

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- AUTORISE le Président à signer une convention d'objectifs et de moyens avec l'association "Enfance au Pays de Bourdeaux" pour la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement du 01/03/2015 au 30/06/2015 ; ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.

9.3- ALSH de Bourdeaux - Signature d'une convention d'utilisation des locaux avec le SIVOM de Bourdeaux.

Délibération n°23/2015 :

L. MASSON, Vice-président en charge de la Commission "Petite Enfance - Jeunesse", rappelle que par délibération n°19/2015 du 26 février, la Communauté de Communes a redéfini l'intérêt communautaire afin d'intégrer la gestion de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Bourdeaux.

Il explique que les locaux utilisés pour l'organisation de l'ALSH, sont propriété du SIVOM de Bourdeaux et que dans ce cadre il convient de signer une convention d'utilisation des locaux.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- AUTORISE le Président à signer une convention d'utilisation des locaux pour l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ; ainsi que toutes pièces utiles à cette décision.

10 - Le point sur la Commission "Tourisme"

É. BOUVIER informe que les hébergeurs ont reçu un courrier expliquant la taxe de séjour avec les documents nécessaires pour la remplir.

Il remercie la commission et l'Office de Tourisme du travail effectué sur la convention et ce dans des délais courts.

10.1- Office de Tourisme, signature d'une convention triennale d'objectifs et de moyens.

La convention a été envoyée à tous les conseillers communautaires.

Délibération n°24/2015 :

Éric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission "Tourisme", explique que dans le cadre de sa compétence "Actions de développement et de promotion touristique d'intérêt communautaire", la Communauté de Communes délègue les missions d'accueil et d'information des touristes, ainsi que la promotion touristique territoire à l'association Office de Tourisme du Pays de Dieulefit. Une convention triennale d'objectifs et de moyens est passée entre les deux parties.

Dans le cadre de la fusion des deux Offices de Tourisme : du Pays de Dieulefit et du Pays de Bourdeaux, en une seule structure dénommée "Office de Tourisme de Dieulefit - Bourdeaux", il est proposé de signer une nouvelle convention triennale pour la période 2015 - 2017.

Éric BOUVIER donne lecture de la convention.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- APPROUVE les contenus de la convention ;

- AUTORISE le président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

11 - Le point sur la Commission "Culture-Patrimoine"

11.1- Versement de subventions dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles du Pays de Dieulefit - Année 2015.

Ch. PRIOTTO regrette que le 15 août à Bourdeaux ne soit pas retenu.

S. BERNARD explique que dans le règlement il est indiqué que les fêtes traditionnelles ne sont pas éligibles.

Ch. PRIOTTO demande ce que devient Le Bled ?

A De LESTRADE informe que des cours de théâtre on replit mais il ne sait pas la programmation.

N. NELSON dit qu'il est prévu 12 spectacles en tout dont certains pour le jeune public.

Délibération n°25/2015 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, informe que dans le cadre du règlement d'aide aux manifestations culturelles associatives, 22 dossiers de demande de subvention ont été déposés pour un montant total de demandes qui s'élève à 73 560 €.

Comme les années précédentes, la présélection des dossiers a été faite par un groupe constitué d'élus issu de la commission Culture - Patrimoine et a ensuite été présentée à cette dernière qui fait les propositions suivantes :

Manifestation Association	Esthétique	Période	Lieux	Montant proposé
Festival Vivre au Village BD	Livre jeunesse et BD	Octobre	La Bégude	1 800
Comité du 15 Août	Défilé, son et lumière, stand	Août	Bourdeaux	0
L'univers des Frères Jacques	1 conférence, 1 concert	Avril	Dieulefit	0
Mémoire et histoire du 20ème siècle PmH	Films et expo	Mai, sept. Oct.	Dieulefit	2 300
Exposition Centre d'Art	Peinture	Mai à Sept.	Le Poët-Laval	500
Expo et manif culturelle au Quai Méthode Vasalva	Arts plastiques majoritairement	Janvier - Juin	Pont de Barret	900
Sur les chemins de l'oasis Bizz'art Nomade	Pluridisciplinaire	Juin	Le Poët-Laval, Dieulefit, Bourdeaux	1 700
ARDEC 2015 ARDEC	Pluridisciplinaire	Année, hors été	La Roche St S.	500
Soirées Théâtrales Bergerie de Peyrache	Spectacle vivant	Janvier-Juin et Octobre-Décembre	Bouvières	1 000
Programmation culturelle Le Bled	Spectacle vivant	Toute l'année hors été	Souspierre	3 000
Festival Scène du Balcon Eclats	Tout type de musique	Septembre	Dieulefit	4 500
Concerts Musique actuelle Happiness Music	Musique actuelle	Juillet	La Roche, La Bégude, Vesc	0
Festival de Jazz Nuée de Jazz	Musique Jazz	Juillet	Dieulefit (1 date) et Le Poët-Laval	2 000
Journées Musicales Chemins de Pierre	Musique classique	Juillet	Dieulefit et Vesc (1 concert)	500
Musiques d'I Siècle Musiques d'I Siècle	Musique classique et contemporaine	Décembre - Mai	Dieulefit et le Poët-Laval (1 date)	2 000
Classicarpa 2014 Pradel Association	Musique classique	Mars Avril Mai Août	Dieulefit et le Poët-Laval (1 date)	0
Festival Appel d'Air Chorégraphie Contemporaine	Danse contemporaine et vidéo-danse	Avril	Dieulefit	2 700
Spectacles Teatri del Vento danse	Danse contemporaine	4 ^e trimestre 2015	Souspierre et 4 écoles	0

Saison de Marionnettes Samildanach	Marionnettes	Juillet, Août, 1 date en avril	Le Poët-Laval pour les spectacles	1 100
Festival Les Nouvelles du Conte	Conte et lectures	Juillet et décembre	Bourdeaux et 1 ou 2 autres lieux	3 000
La Campagne, théâtre de la culture Mirandole et cie	Théâtre commedia dell'arte	Juillet - Août	La Bégude, Pont de B., Le Poët-L., Eyzahut, Bourdeaux (peut-être)	1 500
Saison Cie Nandi théâtre	Théâtre	Février, Nov, Déc	Vesc	1 000
				30 000

Ch. PRIOTTO propose de soustraire 1000 € de subvention au Bled, ce qui porte la subvention à 2000€ et d'affecter 1 000€ au Comité du 15 août à Bourdeaux.

Jean-Marc AUDERGON met aux voix les 2 propositions :

Proposition de la commission : 15 POUR

Proposition de Mme Ch.PRIOTTO : 16 POUR

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à la majorité des conseillers communautaires présents :

- **VALIDE les demandes de subvention ;**
- **ACTE la subvention accordée à l'association Le Bled de 2000 € et au Comité du 15 août de 1000 € ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11.2- Portage et coordination de la manifestation "Voix d'Exil 2015".

Délibération n°26/2015 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que depuis 2009 la manifestation "Voix d'Exil" propose plusieurs animations (conte, concert, visites accompagnées) qui s'inscrivent dans le projet international "Sur les Pas des Huguenots" et qui ont lieu sur les territoires de Saou/Soyans/Francillon, du Pays de Bourdeaux et du Pays de Dieulefit.

Jusqu'à l'an dernier, les Offices de Tourisme respectifs des 3 territoires étaient les coordinateurs du projet avec un portage administratif par l'ancien Office de Tourisme du Pays de Dieulefit et les financements étaient assurés par le programme LEADER et les Communauté de Communes du Val de Drôme et du Pays de Dieulefit.

Pour l'édition 2015 il n'y a plus de financement LEADER mobilisable. Néanmoins, compte tenu du bilan positif de cette opération, il est proposé de la renouveler avec un financement de la CCVD et de la CCDB pour un montant total identique à celui des années précédentes.

En 2015 également, les Offices de Tourisme sont déchargés du portage et de la coordination de la manifestation afin de se concentrer sur sa promotion. Il est proposé de la confier à l'association "Les Nouvelles du Conte" suite à appel à proposition lancé en mars 2015.

Le montant total de la dépense pour la manifestation "Voix d'Exil" s'élève à 6 500 € TTC.

Recettes en TTC :

CCVD : 2 165 €

CCDB : 4 335 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **DONNE son accord sur le projet ;**
- **CONFIE le portage et la coordination de l'action " Voix d'Exil " à l'association " Les Nouvelles du Conte" ;**
- **VALIDE le plan de financement ;**
- **AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

11.3- École de Musique du Pays de Dieulefit - CAEM. Signature de l'annexe annuelle 2015.

L'annexe annuelle 2015 du CAEM a été envoyée à tous les conseillers communautaires.

P. PUTOUD estime important de donner un signe d'espoir au CAEM pour les locaux à venir. Les locaux actuels sont vétustes (pas d'eau chaude, 1 seul WC pour tous les élèves..).

Ch. PRIOTTO dit que son objectif est d'installer le CAEM dans le bâtiment de l'ancien collège. Le Conseil Général de la Drôme a sollicité la mairie de Dieulefit pour prendre la gestion du bâtiment vu que la CCDB ne se positionnait pas. Une convention d'usage a été signée entre le CG et la mairie, pour une gestion dès le déménagement en avril du collège. Elle a appris que la CCDB était aussi candidate pour le bâtiment. La mairie a reçu un courrier du Département et la CCDB également, pour prévoir une réunion entre le Département, la commune et la CCDB. Elle explique que la mairie voudrait y installer d'autres services et activités.

J-M. AUDERGON explique que la CCDB a appris un mois avant les élections départementales que le Département avait proposé une mise à disposition gratuite du bâtiment à la commune. Cette option ne figurait nullement dans le cadre des discussions préalables entre le Département et la CCDB. Elle lève complètement les réticences qui étaient les nôtres jusqu'à présent, car adossées à la réalisation de travaux de près de 4 millions d'euros. Dans la mesure où les conditions d'équilibre du projet s'avèrent complètement modifiées, la CCDB a indiqué au Président du Département qu'elle était prête à s'engager dans les meilleurs délais sur ces nouvelles bases, à une reprise du bâtiment avec le maintien de la bibliothèque municipale de Dieulefit en son sein et l'accueil de l'école de musique.

M. MARTIN aimerait connaître la provenance des 216 élèves du CAEM.

J-M. AUDERGON propose d'apporter les éléments lors du prochain Conseil.

Délibération n°27/2015 :

Le Président, Jean-Marc AUDERGON, rappelle que la subvention de fonctionnement au CAEM entre dans le cadre de l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000 qui oblige les collectivités à signer une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation d'une subvention attribuée à un organisme privé lorsqu'elle est supérieure à 27 000 €.

Il rappelle que la convention triennale d'objectifs pour la période 2014 - 2016 a été approuvée par délibération n°18/2014 du conseil de février 2014.

L'annexe 2015 fait état des actions annuelles menées par le CAEM conformément à l'article 3 de la convention triennale.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (1 ABSTENTION : Francis JEAN):

- **APPROUVE les contenus de l'annexe annuelle pour l'année 2015 ;**
- **AUTORISE le président à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

12 - Le point sur la Commission "Gestion des déchets"

Philippe BERRARD informe que Yohan MIRAN a été recruté sur le poste de brigade verte en contrat aidé pour 1 an et a débuté le 1^{er} avril.

13 - Le point sur la Commission "Finances-Personnel"

**13.1- Indemnités du Président et des Vice-présidents -
Supprime et remplace la délibération n°39/2014 du 22 mai.**

Délibération n°28/2015 :

Le Président, J-M. AUDERGON, explique que les indemnités maximales votées par le Conseil Communautaire, pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale, déterminée en additionnant l'indemnité maximale pour l'exercice effectif des fonctions de président et les indemnités maximales pour l'exercice effectif des fonctions de vice-président, correspondant soit au nombre maximal de vice-présidents qui résulterait de l'application des deuxième et troisième alinéas de l'article L. 5211-10 à l'organe délibérant qui comporterait un nombre de délégués déterminé en application des III à VI de l'article L. 5211-6-1, soit au nombre existant de vice-présidences effectivement exercées, si celui-ci est inférieur.

Il rappelle que le Conseil Communautaire dans sa séance du 24 avril 2014 a décidé de porter à 9 le nombre de vice-présidents, conformément à l'article L5211-10 du CGCT, sans augmentation de l'enveloppe indemnitaire.

L'article L 5211-12 du CGCT fixe le montant mensuel maximal des indemnités de fonction, à savoir pour la Communauté de Communes du Pays de Dieulefit :

- Le président de la Communauté de Communes peut percevoir une indemnité de fonction maximale représentant 41.25% de l'Indice Brut mensuel 1015.
- Les Vice-Présidents de la Communauté de Communes peuvent percevoir une indemnité de fonction maximale représentant 16.50% de l'indice Brut mensuel 1015.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (1 ABSTENTION : Philippe BERRARD):

- FIXE les indemnités du Président et des Vice-Présidents à compter du 10 avril 2015 comme suit :

Indemnité mensuelle du Président, Mr J-M. AUDERGON : 29.40 % de l'indice Brut 1015

Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr M-A. BARBE : 7.35% de l'indice Brut 1015

Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr P. CHALAMET : 7.35 % de l'indice Brut 1015

Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mme F. SIMIAN : 7.35% de l'indice Brut 1015

Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr R. PALLUEL: 0 % de l'indice Brut 1015

Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr L. MASSON: 11.76% de l'indice Brut 1015

Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr J. DOREY : 8.82% de l'indice Brut 1015

Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr Ph. BERRARD : 7.35% de l'indice Brut 1015

Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr É. BOUVIER : 14.70 % de l'indice Brut 1015

Indemnité mensuelle du Vice-Président, Mr H. BOFFARD : 7.35% de l'indice Brut 1015

- FIXE le versement des indemnités du Président et des Vice-présidents mensuellement ;

- AUTORISE le Président à signer toutes pièces utiles à cette décision.

**ANNEXE à la délibération
Récapitulatif des indemnités allouées aux membres
de la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux**

Indemnités de fonction	Base
Indemnité de fonction mensuelle du Président - Jean-Marc AUDERGON	29.40 % de l'indice 1015
Indemnité de fonction mensuelle du Vice-président - Marc-André BARBE	7.35 % de l'indice 1015
Indemnité de fonction mensuelle du Vice-président - Patrick CHALAMET	7.35 % de l'indice 1015
Indemnité de fonction mensuelle de la Vice-présidente - Fabienne SIMIAN	7.35 % de l'indice 1015
Indemnité de fonction mensuelle du Vice-président - Laurent MASSON	11.76 % de l'indice 1015
Indemnité de fonction mensuelle du Vice-président - Jean DOREY	8.82 % de l'indice 1015
Indemnité de fonction mensuelle du Vice-président - Philippe BERRARD	7.35 % de l'indice 1015
Indemnité de fonction mensuelle du Vice-président - Éric BOUVIER	14.70 % de l'indice 1015
Indemnité de fonction mensuelle du Vice-président - Henri BOFFARD	7.35 % de l'indice 1015

14- Décision du Président

Décision D3/2015 :

VU les dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2014, chargeant le Président de prendre toutes décisions concernant la passation des marchés de travaux, de fournitures et de service qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant,

VU l'inscription au budget des crédits nécessaires à la rémunération des prestations commandées,

Le Président, **CONSIDÉRANT** le marché à procédure adaptée (MAPA), relatif aux travaux d'aménagement dans l'immobilier d'entreprises à Pont de Barret et **CONSTATANT** des plus-values, pour les lots suivants :

- Lot Maçonnerie : Entreprise CAILLET et Fils

Montant initial du marché : 12 060.28 €HT

Travaux supplémentaires : Réalisation d'un enduit pour un montant de 380 €HT.

Montant du nouveau marché : 12 440.28 € HT, soit une augmentation du marché initial de 3.15%.

- Lot Plâtrerie : Entreprise MPPI

Montant initial du marché : 13 862 €HT.

Travaux supplémentaires : Fourniture et pose d'un bloc porte à deux vantaux pour un montant de 190 € HT.

Montant du nouveau marché : 14 052 € HT, soit une augmentation du marché initial de 1.37%.

Le Président, **DÉCIDE** d'accepter les travaux supplémentaires tels que décrits ci-dessus.

Nouveau montant total des marchés après travaux supplémentaires : 63 726.96 €HT, soit 0.9 %.

15 – Questions diverses

E. BOUVIER informe que le 12 avril a lieu un évènement pour fêter la fusion des 2 Offices de Tourisme à l'Eglise de Comps (avec 1 départ de Dieulefit et 1 départ de Bourdeaux).

N. BLANC informe de la collecte de sang le 13 avril à Poët Laval.

Le Conseil est clos à 21h00

LA BÉGUDE DE MAZENC	BARBE Marc André	
	BERNARD Sophie	
	BOUVIER Éric	
	CUER Gérard	
	MOULIN Corinne	
BÉZAUDUN SUR BINE	BOMPARD Guy	
BOURDEAUX	CHALAMET Patrick	
	MARTIN Michèle	
COMPS	FABRE Jean-Pierre	
CRUPIES	ARMAND Jean-Louis	
DIEULEFIT	PRIOTTO Christine	
	AUDERGON Jean-Marc	
	BERNON Jean-Pierre	
	BLANC Nicole	
	CADIER Olivier	
	MORENAS Geneviève	
	MASSON Laurent	
	NELSON Nadia	
EYZAHUT	HOLZ Jacques	
MONTJOUX	BERRARD Philippe	
ORCINAS	ROUSSET Maurice	
	MAILLIAT GALLIANO Monique	
PONT DE BARRET	PALLUEL Robert	
	ESPIE Patrick	
ROCHEBAUDIN	JEAN Francis	
LA ROCHE ST SECRET	PUTOUD Pierre	
SALETTES	BOFFARD Henri	
SOUSPIERRE	DE LESTRADE Alain	
TEYSSIÈRES	MUCKE Franck	
LES TONILS	JOST Frédéric	
TRUINAS	TERROT Serge	
VESC	TIXIER André	